



École
nationale
des
chartes



SCHÉMA DIRECTEUR

DÉVELOPPEMENT DURABLE, RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (SD DD RSE)

2025-2029

AXE 1 : STRATÉGIE ET PILOTAGE

MESURES	RÉFÉRENCES	OBJECTIFS	CIBLES	SERVICES RESPONSABLES
<p><i>Formaliser le pilotage</i></p>	<p>Circulaire DGESIP du 2 juin 2023</p> <p>Guide DGESIP SD DD RSE, juin 2023</p>	<p>Mise en place d'un cadre de suivi de l'exécution (tableau de bord au niveau de la direction et du conseil d'administration)</p>	<p>Présentation annuelle (2025-2029) d'un point d'avancement du schéma directeur au conseil d'administration de mars (comptes financiers et rapport annuel)</p> <p>Désignation d'un référent RSE dans chaque service (avec insertion dans la fiche de poste), pour réunion annuelle de consolidation du bilan et des actions à conduire</p> <p>Viser la labellisation DD/RS d'ici la fin de la période, en articulation</p>	<p>Direction générale des services</p>

			avec l'Université PSL	
<i>Établir un bilan carbone</i>	Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 2 Code de l'environnement, L 229-5	Réaliser un bilan de gaz à effet de serre (BEGES) tous les trois ans	2025 : Sélectionner le prestataire 2026 : 1er bilan carbone 2029 : 2e bilan carbone	Direction générale des services, Service patrimoine et logistique
<i>Former les agents</i>	Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 1	Suivi par les cadres supérieurs (2024), puis tous les agents publics, de formations à la transition écologique (2027)	2025 : bilan du taux actuel 2026 : 50% 2027 : 100 %	Direction des ressources humaines
<i>Insérer dans les partenariats stratégiques</i>	Guide DGESIP SD DD RSE, juin 2023	Contribuer, à l'échelle de son éco-système, au déploiement d'un développement responsable	Prendre des initiatives communes avec PSL, le Campus Condorcet et l'espace Richelieu 2025 : définition d'actions communes au niveau des trois écosystèmes 2026-2029 : bilan des actions communes de l'année	Direction générale des services

<i>Communiquer</i>	Guide DGESIP SD DD RSE, juin 2023	Associer les parties prenantes, internes et externes, à la démarche	2025 : au sein de la stratégie de communication de l'établissement, définition d'un plan d'action dédié à la communication RSE 2026-2029 : bilan des actions de l'année	Direction de la communication
--------------------	-----------------------------------	---	--	-------------------------------

AXE 2 : FORMATION ET RECHERCHE

MESURES	RÉFÉRENCES	OBJECTIFS	CIBLES	SERVICES RESPONSABLES
<i>Former les élèves et étudiants à la RSE</i>	Guide DGESIP SD DD RSE, juin 2023, axe 2	Intégrer les problématiques RSE dans l'offre de formation initiale à tous les niveaux de diplomation	2025-2026 : identification de ce qui relève déjà de la RSE dans les formations actuelles (AP, M, D) 2027-2029 : proposer d'éventuelles évolutions des formations et des modalités de reconnaissance des engagements RSE des étudiants	Scolarité, responsable des masters, CJM
<i>Favoriser le développement d'une société respectueuse des principes RSE</i>	Guide DGESIP SD DD RSE, juin 2023, axe 2 et 3	Intégrer les problématiques RSE dans l'offre de formation continue, dans les expertises et	2025 : identification de ce qui relève déjà de la RSE dans les actions de la formation continue et les partenariats	Service de la formation continue Direction de la recherche et des

		dans les partenariats de recherche	scientifiques 2026 : proposer d'éventuelles évolutions	relations internationales
<i>Former à la sobriété numérique</i>	Guide DGESIP SD DD RSE, juin 2023, axe 3	Intégrer la formation et la recherche sur les enjeux RSE à la gouvernance de l'établissement	2025 : faire un état des lieux sur les modules de formation existants et communiquer sur ces derniers 2026 : 50% des personnels et étudiants directement concernés par la sobriété numérique formés à ces aspects 2027 : 100% des agents et étudiants formés	URFIST de Paris, Bibliothèque, Mission projets numériques, CRI, Direction de la communication, Responsables des masters numériques
<i>Développer des modalités d'édition et de science ouverte respectueuses de la RSE</i>	Guide DGESIP SD DD RSE, juin 2023, axe 3	Intégrer la RSE dans toutes les dimensions de l'activité scientifique	2025 : faire un état des lieux des pratiques de l'établissement et de ce qui se pratique ailleurs et proposer un plan	Bibliothèque, Éditions, CTHS, DRRI, CJM

			d'action 2026-2029 : proposer un bilan annuel	
--	--	--	---	--

AXE 3 : DÉPLACEMENTS

MESURES	RÉFÉRENCES	OBJECTIFS	CIBLES	SERVICES RESPONSABLES
<i>Réduire et verdir les déplacements domicile-travail</i>	Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 3	<p>Viser une part substantielle d'agents en télétravail</p> <p>Viser une part substantielle d'agents se déplaçant en transports en commun</p> <p>Viser une part substantielle d'agents se déplaçant en vélo ou équivalent</p> <p>Objectifs nationaux</p>	<p>2025 : part de jours de télétravail par rapport aux jours travaillés en 2024 (8%), de la part d'agents bénéficiant d'un abonnement en transports en commun (45% en IDF) et de forfaits mobilité durable (10%)</p> <p>2028 : part de jours de télétravail par rapport aux jours travaillés en 2027 (25%), part d'agents bénéficiant d'un abonnement en transports en commun (50% en IDF), et de forfaits mobilité durable</p>	Direction des ressources humaines

			(20%)	
<i>Réduire et verdir les déplacements professionnels</i>	Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 4 et 5	<p>Réduire le nombre de missions, notamment à l'étranger, et particulièrement celles générant un déplacement en avion ;</p> <p>Quand déplacements en taxi, systématiser le recours aux taxis non carbonés (hydrogène, électrique)</p>	<p>2025 : bilan sur le nombre de missions et notamment le nombre de missions en avion en 2024 (cible nationale : -20% par rapport à 2019)</p> <p>2028 : bilan sur le nombre de missions et notamment le nombre de missions en avion en 2027 (cible nationale : -30% par rapport à 2019)</p>	Direction des affaires financières, DE, DRRI, CJM

AXE 4 : ACHATS

MESURES	RÉFÉRENCES	OBJECTIFS	CIBLES	SERVICES RESPONSABLES
<p><i>Accroître la part de biens issus du recyclage dans les achats d'imprimés (y compris via les clauses dans les marchés)</i></p>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 7</p> <p>Décret du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi ou du recyclage</p>	<p>Atteindre une part substantielle de recyclable dans les achats papiers (imprimés, livres, brochures, papeterie, papier pour impression et pour photocopie)</p> <p>Objectifs nationaux</p>	<p>2025 : GT avec les services concernés</p> <p>2026 : bilan 2025 (cible : 40%)</p> <p>2028 : bilan 2027 (cible : 80%)</p>	<p>Direction générale des services, Direction des affaires financières, Service patrimoine et logistique, Direction des études, Direction des éditions, Bibliothèque, Direction de la communication, CTHS</p>
<p><i>Accroître la part de biens issus du recyclage ou du réemploi dans les achats de fourniture et de mobilier (y compris via les clauses dans les marchés)</i></p>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 7</p> <p>Décret du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi ou du recyclage</p> <p>Décret du 4 janvier 2022</p>	<p>Atteindre une part substantielle de recyclable et de réemploi dans les achats de fourniture et de mobilier</p> <p>Interdire l'achat de plastique à usage unique</p>	<p>2025 : Centralisation des achats et contrôle (via les prestataires)</p> <p>2026 : bilan 2025 (cibles : 20% pour les fournitures ; 20% pour les sacs plastiques ; 20% pour le mobilier ; 20% pour les équipements)</p>	<p>Direction générale des services, Service patrimoine et logistique, Direction des affaires financières</p>

	relatif à l'interdiction d'acquisition par l'État de produits en plastique à usage unique et dérogations	Objectifs nationaux	autres) 2028 : bilan 2027 (cible : 50%)	
<i>Accroître la part de biens issus du recyclage ou du réemploi dans les achats informatiques (y compris via les clauses dans les marchés)</i>	Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 8 Décret du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi ou du recyclage	Atteindre une part substantielle de recyclable et de réemploi dans les achats informatiques Objectifs nationaux	2025 : Centralisation des achats et contrôle (via les prestataires) 2026 : bilan 2025 (cibles : 20% pour la téléphonie ; 20% pour les équipements informatiques, photocopieurs et audiovisuels ; 20% pour le petit matériel) 2028 : bilan 2027 (cible : 25%)	Direction générale des services, Centre des ressources informatiques, Direction des affaires financières
<i>Optimiser la valorisation des déchets</i>	Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 8 et 9 Décret du 12 avril 2023 relatif aux modalités de réemploi du matériel informatique réformé	Vendre, donner aux associations ou recycler tout le matériel réformé Mettre en place le tri de déchets réglementaire	2025 : GT avec les services concernés 2026 : bilan 2025 (cible : 100% de mise en place du tri réglementaire ; 50% de réemploi des matériels informatiques)	Agence comptable, Centre des ressources informatiques, Service patrimoine et logistique

	Décret du 16 juillet 2021 relatif au tri de déchets		2028 : bilan 2027 (cible : 40% de part de réemploi vers les associations)	
--	--	--	---	--

AXE 5 : ALIMENTATION

MESURES	RÉFÉRENCES	OBJECTIFS	CIBLES	SERVICES RESPONSABLES
<i>Proposer une alimentation respectueuse de l'environnement</i>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 10</p> <p>Code rural et de la pêche, L. 230-5</p>	<p>Respecter une part de végétarien, de biologique et de durable dans l'alimentation des agents et des publics (restauration sociale, traiteurs)</p> <p>Objectifs nationaux</p>	<p>2025 : GT avec les services concernés pour état des lieux</p> <p>2026 : bilan 2025 (cible : 20% de biologique, 100% de viande et de pêche durable et de qualité)</p> <p>2028 : bilan 2027 (cible : 50% de biologique)</p>	<p>Direction des ressources humaines, Direction des études, Service patrimoine et logistique</p>
<i>Proposer un accès facilité à l'eau potable</i>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 7.6</p>	<p>Tout ERP doit être équipé d'au moins une fontaine à eau raccordé au réseau d'eau potable</p> <p>Proscrire les bouteilles d'eau en plastique</p>	<p>2025 : installation d'une fontaine à eau ; communiquer sur la fin des bouteilles d'eau ; mettre à disposition des carafes et verres</p>	<p>Direction générale des services, Service patrimoine et logistique, Direction de la communication</p>

AXE 6 : BÂTIMENTS

MESURES	RÉFÉRENCES	OBJECTIFS	CIBLES	SERVICES RESPONSABLES
<i>Mesurer et réduire les consommations énergétiques</i>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 11</p> <p>Décret du 23 juillet 2019 mars 2021 relatif aux obligations de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires</p> <p>Circulaire du 10 novembre 2022 relative au plan de sobriété énergétique de l'Etat</p>	<p>Inscrire les consommations sur les plateformes nationales (RT-ESR)</p> <p>Respecter les objectifs de diminution des consommations</p> <p>Respecter les consignes nationales</p>	<p>2025 : vérification et rappel des consignes (19° / 26° sans chauffage ni clim) ; bilan 2024 des consommations (-10% par rapport à 2022)</p> <p>2028 : bilan 2027 des consommations (-25% par rapport à 2022)</p>	Direction générale des services, Service patrimoine et logistique
<i>Mettre en œuvre une stratégie de rénovation et d'adaptation</i>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 12</p>	<p>Généraliser le relamping LED, la rénovation des ouvrants, les équipements de rafraîchissement</p>	<p>2025 : bilan annuel du plan de sobriété énergétique, des travaux associés et de son impact (baisse de consommation)</p>	Direction générale des services, Service patrimoine et logistique

		basse consommation	2026-2029 : climatisation écologique	
<i>Optimiser l'usage des espaces</i>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 13</p> <p>Circulaire du 8 février 2023 sur la doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat</p>	<p>Respecter le nouveau ratio national</p> <p>Aller vers la mutualisation des bureaux des agents pratiquant le télétravail</p> <p>Objectifs nationaux</p>	<p>2026 : GT de diagnostic sur les bureaux avec les représentants du personnel (CSA)</p> <p>2027 : bilan 2026 et éventuel plan d'action (cibles : 16 à 18 m2 SUB / résident)</p> <p>2028 : bilan 2027</p>	Direction générale des services, Conseiller de prévention, Service patrimoine et logistique
<i>Favoriser la biodiversité</i>	<p>Circulaire PM du 21 novembre 2023, mesure 14</p> <p>Arrêté du 15 janvier 2021 relatif à l'usage des produits phytopharmaceutiques dans les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif</p>	<p>Planter fleurs et arbustes, notamment sur les terrasses</p> <p>Interdire l'usage de produits phytosanitaires</p>	<p>2025 : Bilan sur les espaces fleuris de l'établissement et le potentiel d'autres espaces ; budget consacré aux espaces verts</p> <p>2026-2029 : bilan annuel sur le budget espaces verts</p>	Service patrimoine et logistique